

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2016 : DELIBERATION N° 160

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par **Claudine LATOUCHE**

☎:03.27.53.75.32

Réf. : **CL / JR / ITOUBEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 15 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille SEIZE, le VINGT DEUX NOVEMBRE à 18 h 30

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - N.REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - F. JOURDAIN - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - A.NEZZARI - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCIOLO - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F.TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - M-P.ROPITAL - F. FEKIH - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L.A.DE BEJARRY

EXCUSE(S) AYANT DONNE POUVOIR :

Nathalie GOMES (à Jean-Pierre COULON à partir de la question n° 12)

Christian DEMUYNCK (à Nicolas LEBLANC)

Jocelyne MICHAUX (à Marie-Charles LALY)

Pascaline MATAGNE à Stéphanie LOCOCCIOLO

Corine DEMOUSTIER (à Arnaud DECAGNY)

Robert PILATO (à Samia SERHANI)

Frédéric LEFEBVRE (à Jeanine PAQUE)

Francis TRINCARETTO (à Christophe DI POMPEO)

Marie-Pierre ROPITAL (à Nathalie MONTFORT)

EXCUSE(E)S :

Jean-Yves HERBEUVAL - Xavier DUBOIS

ABSENT(E)S :

Bernadette MORIAME (arrivée à la question n° 9)

Abdelhakim NEZZARI - Naëlle TAJDIRT

Maryse GABET - Louis-Armand DE BEJARRY

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas LEBLANC

OBJET N° 11 : Convention de partenariat relative à la mise en place de l'opération « Cueillons la nature », entre le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, la ville de Maubeuge et l'École Élémentaire du Pont Allant

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.312-17-3 relatif à l'information, à l'éducation et à la lutte contre le gaspillage alimentaire,

Vu le code de l'environnement, notamment les articles :

- L541-15-3 relatif à la mise en place de plans de lutte contre le gaspillage par les établissements publics et des collectivités territoriales,
- L541-15-4 relatif à la lutte contre le gaspillage alimentaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29 relatif à la compétence du Conseil Municipal,

Vu le code rural et de la pêche, notamment l'article

- L.1 I relatif à la politique en faveur de l'agriculture, dans ses dimensions internationales, européenne, national et territoriale
- L1 III relatif à l'éducation alimentaire de la jeunesse et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Vu la circulaire AGRG 1243037 C, en date du 16 janvier 2013, relative aux modalités de mise en œuvre de la politique publique de l'alimentation,

Vu le programme Nation « un fruit pour la récré » lancé en 2008, par le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,

Considérant que le programme « un fruit pour la récré » est destiné à favoriser la découverte des fruits et légumes, et à initier les enfants au plaisir de les consommer en leur donnant de bonne habitude alimentaire,

Que le programme permet également de faire connaître les produits, leur saisonnalité, la diversité des métiers de la production et de la distribution,

Considérant que le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois est inscrit dans le programme National « un fruit pour la récré ».

Que dans le cadre du programme National « un fruit pour la récré », le Parc Naturel Régional de l'Avesnois a mis en place une opération dénommée « Cueillons la nature ».

Considérant que le Parc Naturel Régional de l'Avesnois à la Ville propose de coordonner les distributions de fruits et légumes tout au long de l'année scolaire 2016-2017,

Considérant que pour mettre en place des actions dans ce cadre, la Ville doit signer une convention de partenariat avec :

- Le Parc Naturel Régional de l'Avesnois,
- L'école Élémentaire du Pont Allant.

Que cette convention aura pour objectif de sensibiliser les élèves aux thématiques de l'alimentation, de la pomme et des vergers de l'Avesnois et de la lutte contre le gaspillage alimentaire,

Que cette opération sera composée de 18 distributions de fruits et de légumes et 3 animations pédagogiques à destination des élèves de l'École Élémentaire du Pont Allant :

- Une journée de ramassage, pressage et dégustation de pommes dans le verger conservatoire.
- Une journée de plantation d'arbres fruitiers dans l'école ou le verger conservatoire.
- Une journée d'animation et d'atelier sur l'accueil de la biodiversité au sein des plantations réalisées.

Considérant qu'un soutien financier du projet d'un montant forfaitaire de quatre cents euros (400€) par école, quel que soit le nombre de classes, sera demandé à la commune de Maubeuge.

Que la durée d'exécution de la convention de partenariat est d'un an à compter de sa signature.

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver cette convention de partenariat avec Le Parc Naturel Régional de l'Avesnois et l'école Élémentaire du Pont Allant,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire à :
 - ✓ signer la convention partenariat, ci-annexée.
 - ✓ engager la dépense correspondante qui sera imputée sur le budget prévu à cet effet

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Approuve** la convention de partenariat relative à la mise en place de l'opération « Cueillons la nature », entre le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, la ville de Maubeuge et l'École Élémentaire du Pont Allant
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à :
 - ✓ signer la convention partenariat, ci-annexée.
 - ✓ engager la dépense correspondante qui sera imputée sur le budget prévu à cet effet

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY



**Convention de partenariat
Relative
à la mise en place
de l'opération
« Cueillons la nature »**

Entre

Raison sociale de l'entreprise : Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois
Numéro de SIRET : 255 902 710 00011
Adresse : 4 cours de l'Abbaye - BP 11203
59550 MAROILLES
Tél. : 03 27 77 51 60

Ci-après dénomé « le Parc » et représenté par Monsieur Guislain Cambier, son Président

et

Raison sociale de l'entreprise : Mairie de Maubeuge
Adresse : Place du Docteur Forest
BP 80269
59607 Maubeuge cedex
Tél. : 03 27 53 75 75

Ci-après dénomée « la Mairie » et représentée par Monsieur Decagny, son Maire

et

Ecole du Pont Allant
Rue Léon Bathiat
59600 Maubeuge
Tél. : 03 27 67 29 87

Ci-après dénomée « l'école » et représentée par Monsieur El Hadani, son Directeur

Objet de la convention

Descriptif de l'opération

Cueillons la nature est une opération pédagogique qui se déroulera durant l'année scolaire 2016/2017, que le Parc souhaite inscrire dans le programme national « Un fruit pour la récré » (<http://agriculture.gouv.fr/un-fruit-pour-la-recre>), et pour laquelle le Parc a obtenu des financements du Programme National Alimentaire du Ministère de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Agroalimentaire.

L'objectif de cette opération est de sensibiliser les élèves d'une ou plusieurs classes aux thématiques de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de l'alimentation, de la pomme et des vergers de l'Avesnois (alimentation, santé, biodiversité, plantations d'arbres fruitiers etc).

« Un fruit pour la récré » est un programme destiné à favoriser la découverte des fruits et légumes, et à initier les enfants au plaisir de les consommer en leur donnant de bonnes habitudes alimentaires. Il permet également de faire connaître les produits, leur saisonnalité, la diversité des métiers de la production et de la distribution.

Des distributions de fruits ou légumes frais sont réalisées dans le cadre scolaire du primaire et du secondaire, durant les cours (hors restauration scolaire) ou pendant la période péri-scolaire. Il convient de réaliser par trimestre 6 distributions de produits frais et au moins une mesure d'accompagnement pédagogique.

Déroulé de l'opération

Le Parc naturel régional de l'Avesnois propose de coordonner les distributions de fruits et légumes tout au long de l'année scolaire, soient 18 distributions, ainsi que les 3 animations pédagogiques, comme prévu dans le dispositif « Un fruit pour la récré ».

Pour les temps d'animations pédagogiques, il est prévu trois animations spécifiques :

- au premier trimestre, le Parc naturel régional de l'Avesnois propose une opération « jus de pommes », de la manière suivante :
 - o la classe / l'école participe en octobre à une journée de ramassage de pommes, dans un verger ouvert spécialement pour cette opération
 - o une partie des pommes est dégustée le jour même sous forme de fruit et/ou de jus frais pressé directement avec les élèves
 - o le reste des pommes ramassées est pressé chez un producteur de jus de pommes, afin de récupérer le jus mis en bouteille et pasteurisé. Ce jus sera partagé entre la Mairie, l'école et le propriétaire du verger.

- au deuxième trimestre, le Parc naturel régional de l'Avesnois propose de planter des arbres fruitiers régionaux avec la classe / l'école participant à l'opération, soit directement dans l'enceinte de l'école si cela est possible, soit sur un terrain municipal, soit dans le verger où les pommes ont été récoltées.

- au troisième trimestre, le Parc naturel régional de l'Avesnois propose un atelier favorisant l'accueil de la biodiversité au sein des plantations réalisées ainsi qu'une animation culturelle (projection, échanges, pièce de théâtre...).

Une classe de cycle 3 de chaque établissement participant bénéficiera en outre d'animations spécifiques : 3 animations d'éveil au goût et un buffet anti-gaspi, animé par l'association Les Sens du Goût.

Engagements du Parc pour cette opération

- organisation de la collecte des pommes avec les enfants
- dégustation de jus frais avec la classe (pressée de pommes et dégustation)
- organisation de la pressée chez un producteur (acheminement des pommes, pressage, rapatriement des bouteilles obtenues). Les bouteilles obtenues seront réparties entre :
 - o l'école pour assurer durant l'année des dégustations de jus de fruit
 - o la Mairie pour valoriser l'action au sein de la commune (pot, vin d'honneur, colis des aînés, réception...)
 - o le propriétaire du verger
- achat et plantation avec les élèves d'un arbre fruitier par classe
- organisation de l'atelier « biodiversité » du troisième trimestre et du temps culturel
- coordination des distributions de fruit durant l'année scolaire
- accompagnement des écoles tout au long de l'année (prêt de matériel pédagogique, mise à disposition de bibliographie...)
- intervention du Parc en amont et en aval des animations
- animations spécifiques pour la classe de cycle 3 bénéficiant du Programme National pour l'Alimentation.

Engagements de la Mairie pour cette opération

- aide pour entrer en relation avec les propriétaires de vergers susceptibles d'être ouverts pour le ramassage de pommes,
- mise à disposition d'un agent technique lors de la journée de ramassage des pommes pour assurer une aide technique et matérielle
- préparation du terrain pour les plantations,
- mise à disposition de la salle des fêtes si besoin pour le temps culturel du troisième trimestre
- valorisation du projet lors des pots en mairie, dans le colis des aînés, dans le bulletin municipal...
- entretien des plantations d'arbres fruitiers
- soutien financier du projet, d'un montant de 400€

Engagements de l'Ecole

- mise en place des distributions des fruits frais auprès des enfants, durant les trois trimestres
- travail durant l'année sur la thématique du fruit en vue d'une valorisation du travail effectué en fin d'année, via les outils pédagogiques créés par le Parc et Les Sens du Goût,
- participation à un temps d'évaluation de l'opération en fin d'année (réunion ou rencontre avec l'animateur du Parc)
- valorisation du travail auprès des parents d'élèves (blogs, réseau TED journal de classe...)

Financements

Le parc est maître d'ouvrage de cette opération. Il engagera à ce titre la totalité des dépenses liées à cette opération.

Il mobilisera les fonds de FranceAgriMer éligibles pour animer le dispositif « Cueillons la Nature », via le programme « Un fruit pour la récré », à hauteur de 76% HT des sommes engagées.

En outre, il affecte pour cette opération les crédits spécifiques mobilisés auprès du Programme national pour l'Alimentation.

Un montant forfaitaire de 400 € par école sera demandé aux mairies, et ce quel que soit le nombre de classes engagées dans le projet.

Faisabilité du projet :

Les trois parties s'entendent sur le fait que le ramassage des pommes pour la pressée de pommes est totalement dépendant des conditions météorologiques, qui détermineront la production de pommes au niveau des vergers de l'Avesnois, et donc du nombre de bouteilles obtenues (la priorité sera de mettre à disposition des pommes auprès des classes pour pouvoir presser du jus frais en classe).

Litige :

En cas de litiges relevant de la mise en œuvre de la présente convention, toute réclamation de la part d'un des deux signataires devra être envoyée au Tribunal Administratif de Lille.

Pour la Mairie de Maubeuge

Pour le Parc Naturel
régional de l'Avesnois

Pour l'école



le 02/09/16

Monsieur Decagny

Monsieur Cambier

Monsieur El Hadani

ECOLE PRIMAIRE MIAMI
DU PONT ALLANT
Rue L. Bathiat
59600 MAUBEUGE